



PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DES
INSTALLATIONS PORTUAIRES DE PLAISANCE
(CLUPPP)

COMPTE RENDU DE LA REUNION
18 décembre 2015
(18h00-19h00)

Date rédaction	21/12/15	Lieu	Bureau du port	Version	1.0
Rédacteur	M. Leteissier	Date réunion	18/12/15		

Prénom et nom	Fonction ou entité	Participants	Destinataires
Mme NOEL Françoise	Directrice société publique locale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M Philippe Charpentier	Représentant conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M Thierry Leteissier	Représentant conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Membres du CLUPPP	Liste en annexe du présent CR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

M. P Charpentier accueille les participants et remercie la SPL pour la mise à disposition du bureau du port. Il explique que la SPL (société publique locale d'exploitation des ports de la Manche) est concessionnaire du port et remercie Mme F. NOEL de sa présence. Il indique que l'objet de la réunion est l'élection, par les membres du CLUPPP, de leurs huit représentants au conseil portuaire (quatre titulaires et quatre suppléants) pour un mandat de 5 ans, de 2016 au 31 décembre 2020. Le mandat des membres actuels prenant fin le 31 décembre 2015.

Il précise que l'inscription au CLUPPP est une démarche uniquement volontaire mais qui est liée à l'obligation de disposer d'une place, pour une durée d'au moins 6 mois, validée par le concessionnaire, dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Il rappelle le rôle de membre d'un conseil portuaire qui se réunit 2 fois par an. Il explique que c'est au cours des réunions du conseil portuaire que le concessionnaire présente ses projets de travaux, tant en entretien qu'en investissement. Il souligne la nécessité, pour les futurs élus, de participer aux réunions du conseil portuaire et d'assurer leur rôle d'information auprès des usagers. En cas d'impossibilité, chaque titulaire doit informer l'un des 4 suppléants sachant qu'il n'y a pas de suppléant particulier d'affecté à chaque titulaire.

Il résume les procédures de convocation et de transmission des documents aux membres qui sont effectuées par voie électronique. Dans ce cadre, il demande que les futurs élus communiquent leurs adresses courriel au service.

Les différents documents des conseils portuaires sont accessibles sur le lien <http://transports.manche.fr/espace-pro-conseils-portuaires.asp>

Le conseil portuaire est le lieu où les projets de travaux, les budgets de la concession et les tarifs annuels sont soumis à leur avis, avant adoption par le président du conseil départemental et où les représentants de l'activité plaisance, peuvent exposer les doléances.

Il rappelle la volonté du Département, depuis la décentralisation de 1983, de mettre en place une politique de préservation et d'entretien du patrimoine portuaire (19 ports dont 14 ports départementaux), d'accompagner les concessionnaires dans leur gestion et leurs investissements et de favoriser le dialogue avec les usagers.

M. P Charpentier explique que la dernière mouture de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) qui a été votée par les députés, en aout 2015, permet maintenant aux Départements de postuler pour conserver la gestion des ports au 1^{er} janvier 2017.

Dans ce cadre les élus Départementaux ont délibéré le 25 septembre 2015, pour exprimer clairement et rapidement le souhait du Département de rester compétent en matière de propriété, d'aménagement, d'entretien et de gestion des ports départementaux.

19 membres du CLUPPP s'étaient, préalablement à la réunion, déclarés candidats à l'élection des représentants au conseil portuaire.

Après que chaque candidat présent ait exposé brièvement sa motivation pour cette candidature, MM. Charpentier et Leteissier font procéder au vote en expliquant que les représentants au conseil portuaire seront élus au plus grand nombre de voix obtenues, des titulaires aux suppléants.

Après dépouillement des bulletins, en fonction des 108 membres du CLUPPP, les résultats sont les suivants :

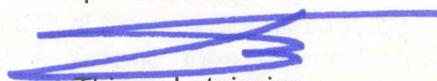
Votants présents	16
bulletins par procuration	12
bulletins par correspondance	31
bulletin nul	-
bulletins exprimés	59

Les 8 personnes élues, pour 5 ans, sont :

NOM Prénom	Nbr voix	Elus
M. Courtay Georges	42	Titulaire
M. Poirot Lucien	41	Titulaire
M. Lemoult Philippe	36	Titulaire
M. Riby Jean	37	Titulaire
M. Taille François	29	Suppléant
M. Renard Dewynter Arnaud	29	Suppléant
M. Menguy Jean-Yves	27	Suppléant
M. Santerre Claude	26	Suppléant

M. P Charpentier précise que le compte-rendu de cette élection sera transmis aux membres du CLUPPP. Il remercie les participants et lève la séance.

Pour le vice-président du conseil départemental
et par délégation
le responsable de l'agence portuaire
départementale nord



Thierry Leteissier

Annexe au compte rendu du CLUPPP en date du 18 décembre 2015
LISTE MEMBRES CLUPPP du port de Saint-Vaast-la-Hougue

NOM	PRENOM	VOTE CORRESPONDANCE	PRESENT CLUPPP	A RECU PROC
ARNOULD	DOMINIQUE			
BAILLOUX	YVES			
BANCEL	PIERRE-DENIS			
BARBEY	GUY	X		
BECKMANN	OLIVIER	X		
BERNARD	MICHEL			
BLANCHARD	DOMINIQUE			
BLERY	HERVÉ			M. Lemoult
BLOT	JACKY			M. Bouchetard
BOISSEAU	ALEXIS			M. Nallet
BONATRE	NATHALIE			
BOTEREL	JEAN			
BOUCHETARD	REMI		P	
BOULLIN	CLAUDE	X		
BRETAR	JEAN PAUL		P	
CANU	JEROME	X		
CANUEL	FRANCIS	X		
CARTIER	BERNARD	X		
CASTEL	PATRICK	X		
CAUCHARD	FLORENCE			
CHOTTEAU	JACQUES			
CHOUBRY	MICHEL			
CLOLUS	JEAN CLAUDE		P	
COMTE	GERARD			M. Taille
COURTAY	GEORGES		P	
DANIELL	STEPHEN			
DAVENAS	CATHERINE			
DEGUETTE	FRANCIS	X		
DELACOURT	THIERRY	X		
DELAISEMENT	JOEL	X		
DELMAS	CHRISTIAN			
DESMOULINS	LUC	X		
DIERE	JEAN PAUL			
DOUCET	MATHIEU			
DOUESNARD	REMY			
DUBRON	MICHEL			M. Lemoult
ELAMBERT	DENIS		P	
FERREZ	GÉRARD			M. Clolus
GAZENDEL	JEAN	X		
GERMAIN	ALAIN			M. Courtay
GOUFFIER	MICHEL		P	
GOURBESVILLE	ALAIN			
GOYER	MARCEL			
GROULT	CHRISTIAN	X		
GUEVEL	PATRICK			
GUINARD	PIERRE			
HATREL	GILLES	X		
JARDILLIER	FRANCOIS			
KEBEDJIS	ARISTIDE			M. Clolus
LANGLOIS	JACKY		P	
LANGRAND	MARCEL	X		
LE BLANC	JEAN			
LE CORNU	LUC	X		
LEBRUN	ANTHONY			
LECHATREUX	GUY			M. Taille
LEFEVRE	JEAN LUC			
LEFEVRE	ALAIN	X		
LEMANISSIER	MICHEL			M. Poirot
LEMOINE	HUGUES			
LEMOULT	PHILIPPE		P	
LEMYRE	JEAN PIERRE			
LERMINEZ	JEAN PIERRE	X		
LIGHT	NICOLAS			
LUCAS	GEORGES			
MARTIN	DANIEL	X		
MARTINEAU	MICHEL			
MASSON	CHRISTIAN	X		
MAUBERT	THIERRY			
MENGUY	JEAN YVES	X		
MICHEL	GILLES			

NOM	PRENOM	VOTE CORRESPONDANCE	PRESENT CLUPPP	A RECU PROC
MOIROUX-VUILLEMIN	JACQUES			
MONCOEFFE	PHILIPPE			M.Courtay
MORAINE	JEAN	X		
NALLET	HENRI			
NOEL	REMY		P	
NOESSER	PIERRE			
PAIX	MARC			
PESNELLE	PHILIPPE	X		
POIROT	LUCIEN		P	
POISSON	JOEL			
POULET	FRANCOIS			
RENARD DEWYNTER	ARNAUD		P	
REVEILLON	PHILIPPE			
RIBY	JEAN	X	P	
RICHARD	ROSELINE			
RICHARD	PHILIPPE	X		
RICHARD-BOLLE	ALAIN	X		
ROBIN	XAVIER			
ROCQUES	JEAN-MARIE			
RONPHE	PHILIPPE			M.Roupsard
ROUPSARD	ALAIN		P	
ROUX	MAURICE			
SANTERRE	CLAUDE			M.Poirot
SARAZIN	CLAUDE	X		
SASSIER	PIERRE			
SAUTEREAU	PATRICK	X		
SCIBOZ	HUGUES			
SIMON	PHILIPPE			
SOCHON	BERNARD			
TAILLE	FRANCOIS		P	
THIN	EDMOND			
THOMASSE	GILLES		P	
TOURNAILLE	JEAN-LUC			
VARENGUE	PHILIPPE			
VERILLON	PIERRE	X		
VILLENEUVE	GUILLAUME		P	
VIOT	JEAN-LUC			
ZIOLO	JEAN-PIERRE			
108 membres et 19 candidats		31	16	12